

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Fonctionnement de la bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l’année 2017

Séance du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L’an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l’hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Chantal Brault,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Othmane Khaoua par M. Timothé Lefèvre,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Benjamin Lanier par Mme Sophie Ganne-Moison,
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 juin 2015

OBJET : Fonctionnement de la bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'année 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le caractère subventionnable du budget de fonctionnement de la bibliothèque municipale,

Considérant l'intérêt pour la Ville à bénéficier de cette subvention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

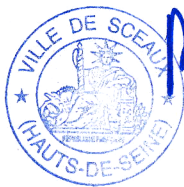
SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la demande de subvention annuelle, via le dossier unique de demande de subvention, pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

PRECISE que les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget 2017.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Allard